

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 19 du 18 avril 2014

**PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale**

Texte 20

DÉCISION N° 230048/DEF/SGA/DRH-MD/SR-RH/SD-FM/FM2
fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2014.

Du 17 janvier 2014

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles ; sous-direction de la fonction militaire.*

DÉCISION N° 230048/DEF/SGA/DRH-MD/SR-RH/SD-FM/FM2 fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2014.

Du 17 janvier 2014

NOR D E F P 1 4 5 0 5 5 5 S

Référence de publication : BOC n° 19 du 18 avril 2014, texte 20.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4139-9., R*. 4122-14. et R. 4138-67.,

Décide :

Art. 1er. Le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2014, dans les conditions prévues à l'article L. 4139-9. du code de la défense, est fixé à 185 et réparti comme suit :

ARMÉE OU FORMATION RATTACHÉE.	NOMBRE D'OFFICIERS DE CARRIÈRE SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EN SITUATION DE DISPONIBILITÉ EN 2014.
Direction générale de l'armement	4
Armée de terre	36
Marine	73
Armée de l'air	51
Service du commissariat des armées	5
Service de santé des armées	5
Service des essences des armées	4
Service d'infrastructure de la défense	2
Affaires maritimes	4
Justice militaire	1

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le sous-directeur de la fonction militaire,

Gilbert ANSBERQUE.